
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/III-05

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES ARCHIVES
DEPARTEMENTALES
ET DELEGATION DE MAITRISE D OUVRAGE**

En juin 2007 l'Assemblée Départementale a adopté le **principe de l'extension des Archives Départementales sur place**, et ainsi autorisé l'achat de la propriété Razali adjacente.

Un premier scénario avait été établi alors, mais qui, du fait d'une évolution du droit des sols et d'un budget trop important, a dû être repensé.

Depuis 2010, le service des Archives n'est plus en capacité d'accueillir les dépôts sur place, et par conséquent de faire face, dans de bonnes conditions, à ses obligations légales de conservation. Il est vrai que le volume des collections augmente chaque année, malgré les tris et éliminations réglementaires, ainsi que notre politique de numérisation.

Pour ce faire, un stockage est assuré dans les caves de l'ancienne gendarmerie « Gambetta » et je vous ai proposé, à l'occasion du Budget Primitif, d'adopter une **autorisation de programme de 306 000 €** afin d'aménager un bâtiment d'archivage d'une capacité de 2 000 ml dans les locaux départementaux sis au 13 rue Labat.

Les études préalables sont achevées, et les travaux pourront démarrer au 1er semestre 2014. A l'issue, ce bâtiment **facilitera le phasage des opérations** sur le bâtiment principal, tout en augmentant dès à présent, la capacité d'accueil de nouveaux versements.

Le service des Archives s'est rendu dans le département des Landes et de l'Ariège afin d'étudier, de près, les conditions de réalisation de bâtiments similaires et de mieux préciser nos besoins et notre programme. Le Service Interministériel des Archives de France a également délégué des conseillers techniques sur place, dans le but de nous apporter leurs avis sur différents projets.

Nous avons ainsi pu établir **deux scénarios d'extension**, tenant compte des besoins en stockage pour les 25 années à venir, à raison de 240 mètres linéaires par an.

1 – ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

L'accueil du public souffre d'un déficit d'images. Les espaces dédiés au public sont vétustes, trop petits, dispersés. Les circuits du public et des documents ne devraient pas se recouper.

Les magasins actuels sont saturés (8 700 mètres linéaires), certaines archives sont entreposées à l'extérieur (700 mètres linéaires). L'accroissement annuel moyen devrait être de 250 mètres linéaires.

Les bureaux des agents sont en nombre insuffisant, exigus, dispersés. Il en va de même pour les locaux techniques (ateliers de reliure et de numérisation, accueil et classement des archives). Les meubles à plan encomrent les circulations.

Le projet actuel vise à :

- **Améliorer l'accueil du public** en regroupant les espaces qui lui sont dédiés avec un véritable hall et un accès par le portail central ;
- **Accroître les capacités des magasins** en vue d'assurer les accroissements durant 25 ans ;
- **Se rapprocher au mieux des normes actuelles** de circulation, de stockage et de contrôle des conditions climatiques dans les magasins dont on étendrait la capacité en équipant de nouveaux espaces en rayonnages compacts ;
- **Rationaliser les locaux administratifs** en les regroupant ;
- **Améliorer les espaces de travail** et créer des magasins spéciaux pour les plans, les documents graphiques et numériques.

2 – LES DEUX SCENARIOS ENVISAGES

L'objectif est de rénover le bâtiment existant et d'**utiliser, au mieux, la parcelle adjacente** acquise en 2008, tout en **préservant l'architecture** remarquable du site.

Il faut néanmoins prendre en compte **les règles d'urbanisme**, qui depuis le 1er mars 2012, sont plus favorables : avec la majoration du COS liée à l'utilisation d'énergies renouvelables, nous pourrions construire, en plus de 3 500 m² déjà existants, **près de 670 m² supplémentaires**.

A – SCENARIO 1 – Maintien dans les locaux existants

L'espace d'accueil serait repositionné dans le bâtiment actuel au niveau de l'aile centrale du rez-de-chaussée. Cela permettrait d'obtenir une capacité de stockage de **16 200 ml** pour un coût de **10 millions d'Euros** de travaux et **200 000 €** de mobilier et équipements.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Réutilisation optimale du patrimoine	Dépassement du COS de 750 m ²
Préservation du caractère architectural du site	9 400 ml de stockage mobile sur 16 200 ml 6800 ml auront une faible hauteur sous plafond (2 m)
	Les locaux restent peu fonctionnels, en particulier pour les bureaux et les magasins anciens

B – SCENARIO 2 – Création d'un nouvel espace d'accueil

L'espace d'accueil serait déplacé dans une extension au centre de la cour, ce qui permettrait d'identifier immédiatement l'accueil du public, sans démolir d'étage de stockage (scénario 1).

Le bâtiment nouveau comprendrait deux niveaux dont un en sous sol. Le rez-de-chaussée serait consacré aux espaces publics. La mise aux normes actuelles de construction et de sécurité dans les magasins existants induirait une perte de capacité. Pour la compenser et l'augmenter en vue des 25 ans d'accroissement, l'espace restant serait optimisé en l'équipant entièrement en rayonnage mobile. Cette opération concernerait le rez-de-chaussée et l'ensemble des sous-sols.

Ce scénario nécessiterait le **lancement d'une étude structurelle** après mise à jour des plans pour établir la faisabilité d'un report des charges au rez de chaussée et au sous sol permettant l'installation de rayonnage mobile qui densifie le stockage.

Enfin, dans l'aile Est, on regrouperait les locaux administratifs dans les deux niveaux existants.

Une capacité de stockage de 16 000 ml (pour les trois premières phases) serait ainsi atteinte, soit **une augmentation correspondant à 27 ans d'accroissement**.

L'extension des magasins sur la parcelle Razali pourrait, quant à elle, **intervenir ultérieurement** lors de la saturation des magasins créés dans ces trois phases (4 000 ml supplémentaires).

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Accueil visite dans un bâtiment à l'architecture moderne, conforme aux évolutions de l'accueil du public	Les stockages fixes conservés resteront de faible hauteur (2 m) et des étagères peu profondes
Linéaire d'archives plus important permettant d'atteindre 25 années de versements, même sans réaliser la 4ème phase.	Pas de dépassement de COS hors 4ème phase.
Plus facile à phaser, l'accueil pouvant être construit sans interférer avec le bâtiment actuel.	

3 – EVALUATION DES DEUX SCENARIOS

Dans le scénario 1, le COS serait dépassé de 750 m², tandis que la suppression d'un étage de magasin entraînerait des frais importants sans aucune mise aux normes des magasins actuels.

Le scénario 2 présente l'avantage d'offrir une bonne visibilité à l'entrée et à l'accueil du public. Les magasins seraient plus conformes du point de vue de la circulation et de la sécurité. Enfin, les différentes fonctions (administrative, technique, publique) seraient mieux séparées et mieux identifiées.

Aussi, je vous propose aujourd'hui, **de vous prononcer en faveur du second scénario**, et par conséquent de valider le Programme Technique de Construction qui vous est soumis en annexe.

La réalisation de l'opération s'étalera sur **6 années**, et démarrera par la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, une étude structurelle du bâtiment actuel puis le lancement d'un jury de concours pour désigner un architecte.

Le montant estimé de l'enveloppe est de **10 millions d'euros**, soit 8 millions d'euros de tranche ferme et 2 millions d'euros de tranche conditionnelle.

A ce titre, je vous rappelle qu'un **crédit de 1 500 000 €** a été inscrit lors du vote de la Décision Modificative n° 1, à l'article 2313143 sous-fonction 315.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Valide les orientations telles que présentées et se prononce favorablement sur le scénario n° 2 ;
- Approuve à cet effet le programme technique de construction pour l'extension des Archives Départementales ;
- Précise que la réalisation de cette opération s'étalera sur 6 années et démarrera par la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, une étude structurelle du bâtiment actuel puis le lancement d'un jury de concours pour désigner un architecte ;
- Rappelle qu'un crédit de 1 500 000 € a été inscrit lors du vote de la Décision Modificative n° 1, à l'article 2313143 sous-fonction 315 ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer toutes les procédures afférentes à cette opération et à signer les contrats et conventions en découlant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,